

Bureau du 23 mai 2005

Décision n° B-2005-3233

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire avenue du 25° RTS**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le tracé de l'avenue du 25° RTS a été modifié lors de la construction du boulevard périphérique nord, créant à l'intersection de ces deux voies un délaissé de voirie d'une superficie de 590 mètres carrés environ.

La Communauté urbaine envisage de déclasser ce délaissé de terrain pour le céder à la société Renault dans le cadre de la restructuration de son site.

La société Renault a connaissance de la présence, sous le terrain qui sera déclassé à son profit :

- d'un collecteur de 300 mm récupérant les eaux pluviales du périphérique nord,
- de câbles EDF basse tension,
- de réseaux gaz et électricité abandonnés et hors exploitation.

Elle accepte les servitudes qui grèvent cette parcelle.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce projet de déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi en date du 9 décembre 2004 qui a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire avenue du 25° RTS à Lyon 9°.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la société Renault de l'avenue du 25° RTS à Lyon 9°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,